

**CONTRAT D'ADHÉSION 2020 /2021 entre Angélique Bataillé**

**&**

Mlle, Mme ou Mr :.....

Prénom :.....

Né(e) le :.....

Situation familiale :.....

Enfants :.....

Profession :.....

Adresse :.....

.....

Tel :.....

Mobile :.....

Email :.....

Il est établi le contrat suivant :

**Forfait 1h SOLO**

**18 séances**                      **792 €** soit 44€ la séance  
valable 9 mois

**12 séances :**                      **588 €** soit 49 € la séance  
valable 6 mois

**6 Séances :**                      **318 €** soit 53 € la séance  
valable 6 mois

**La séance unique :**      **55,00 €**

**+ Frais de dossier**

**20€ (première inscription)**

**Paiement**

**en 1 fois** soit : .....

**en ..... fois** soit : .....

Fait à :.....                      En deux exemplaire le :.....

(Chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire du contrat d'adhésion et des conditions générales)

« **lu et approuvé** »

**Signature:**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les services d'Angélique Bataillé sont soumis aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, sauf dérogations formelles et expresses.

### ARTICLE 1 :

L'activité de l'entreprise a pour objet l'individu. En conséquence, Angélique Bataille propose un service d'encadrement physique, de planification, de programmation personnalisée. Un travail négocié, ciblé sur les besoins et les finalités de chacun de ses clients.

### ARTICLE 2 :

Les entraînements se dérouleront essentiellement au Centre Agapè (173, avenue de Castres 31500 Toulouse), Des entraînements peuvent se programmer en extérieur.

### ARTICLE 3 :

La ou les séances sont fixées dans la limite du nombre de séances hebdomadaires prévu ci-avant dans le contrat d'adhésion. Un rendez-vous **annulé 30h avant** pourra être décalé ou reporté à un horaire ultérieur dans la limite des créneaux disponibles de l'entreprise.

En deçà des 30h et/ ou pour une annulation sans avoir prévenu Angélique Bataillé, **le cour est facturé comme si le client avait été présent.**

Les modifications ponctuelles de planning ou les réservations peuvent se faire directement depuis le compte **déciplus AB Coaching** du client. Il peut y accéder depuis le site internet [www.abcoachingforme.fr](http://www.abcoachingforme.fr), en cliquant sur le lien « **mon Compte personnel** » ou sur **son téléphone, en téléchargeant l'application Déciplus réservation, nom du club ab-coaching.**

**Si le compte est créé par Angélique Bataillé, les codes pour accéder à son compte sont envoyés par mail au client lors de son inscription. Il est conseillé de les modifier et personnaliser.**

### ARTICLE 4 :

Les forfaits ne sont pas remboursables et ne sont reportables que dans les cas suivants et uniquement sur présentation d'un justificatif :

- maternité
- Accident ou maladie

Le terme du contrat sera prolongé pour une période égale à la durée de la suspension.

### ARTICLE 5 :

La signature du présent contrat d'adhésion engage le client à **fournir sous huit jours un certificat médical** d'aptitude à la pratique sportive ; au-delà de ce délai, l'entreprise décline toute responsabilité en cas d'accident.

Dans le cas où il serait émis un certificat d'aptitude à la pratique sportive négatif, Angélique Bataillé ne pourra assurer aucune prestation envers son client.

A:....., le .....

Signature : (précédée de la mention « **lu et approuvé** »)